

Journal du Lot

ORC...E RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

UNION !

M. Méline regarde autour de lui les rangs s'éclaircir. Le voilà presque seul avec les rédacteurs et actionnaires de la *République française*, et son fidèle Rambaud, ex-ministre de l'instruction publique.

Assemblée de fossiles, pleine de mélancolie, où l'on pleure sur des souvenirs déjà lointains, où l'on sourit tristement à des espérances de plus en plus vagues. Les appointements des rédacteurs du journal ne connaissent d'autre augmentation que celle de la mauvaise humeur du patron, et ses pleurs devront bientôt servir de dividendes aux actionnaires.

M. Méline entretient contre le ministère une légitime rancune qui s'explique tout entière par le refus de celui-ci d'obéir à l'injonction célèbre.

« Ote-toi de là que je m'y mette ! »

Sous son ministère néfaste, l'honorable M. Méline avait inauguré une politique d'une incontestable originalité qui consistait à faire une République haïssable aux républicains, chère aux réactionnaires ; il avait presque fait accepter à ceux-ci le mot en supprimant la chose, et comme cette entreprise avait reçu la bénédiction de Rome, M. Méline entrait en fureur contre les républicains qui refusaient de s'incliner devant cette solennelle consécration.

Quelque chose est changé depuis. Nous en sommes réduits à réparer le mal que M. Méline a fait ou qu'il a laissé faire.

Comme une jolie femme capricieuse, la République s'était prodiguée en coquetteries provocantes et n'avait eu que des sourires pour ses ennemis. Ceux-ci en avaient logiquement conclu que la résistance ne serait pas longue et qu'elle ne demandait qu'à se laisser prendre.

Aussi, les réactionnaires de toutes formes, bonapartistes, orléanistes, cléricaux, déguisés sous les oripeaux du nationalisme, cachés sous le masque antisémite, unis dans la même communion de haine, se préparaient à l'assaut final.

Encore une fois ils auront échoué ; mais il faut que cette tentative soit la dernière. Il faut que la République n'use pas toutes ses forces dans cette perpétuelle lutte pour l'existence, il faut enfin que, sûre de l'avenir, elle se puisse consacrer tout entière à sa mission de justice sociale et de progrès.

Contre le péril immédiat le ministère Waldeck-Rousseau, où sont représentées toutes les fractions du parti républicain, fait front avec un zèle qui lui vaut toutes les récompenses : la reconnaissance des amis de la liberté et la haine des Arthur Meyer, Rochefort, Drumont ou Cassagnac.

Pour que l'œuvre de défense républicaine soit complète et définitive ; il restera beaucoup à faire, c'est un terrain sur lequel tous les républicains peuvent et doivent s'unir. C'est leurs divisions, provoquées par l'honorable M. Méline, qui ont fait la force de leurs ennemis. C'est par l'union, aujourd'hui, qu'ils pourront seulement triompher. Chacun de nous reprendra plus tard la lutte pour son idéal particulier, quand l'idéal commun sera sauvegardé, E. LAPORTE.

LA HAUTE COUR

Lundi, les avocats des royalistes, M^{es} Lemarignier, Loison, Caire, Marquien, ont commencé l'examen du dossier de l'instruction à laquelle a procédé M. Bérenger.

M. Bérenger n'a accordé, on le sait, aux avocats de chaque groupe qu'un délai de vingt-quatre heures pour étudier les pièces du dossier.

Aujourd'hui ont recommencé les interrogatoires.

Voici l'ordre dans lequel ont été interrogés les inculpés royalistes : A 8 heures du matin, M. Buffet ; à 10 heures, M. de Chevilly ; à 11 heures, M. de Monicourt ; à 2 heures de l'après-midi, M. Godefroy ; à 4 heures, M. de Fréchencourt ; à 5 heures, M. de Sabran-Pontevès.

Enquête à Lille

Du *Temps* :

Sur commission rogatoire de M. Bérenger, président de la commission d'instruction, M. Delale, juge d'instruction, vient d'être chargé d'ouvrir une enquête sur un dîner politique qui eut lieu à Lille dans les premiers jours du mois d'août :

Instruction

M. Bérenger est absolument résolu à terminer son instruction la semaine prochaine. Il n'y a donc que fort peu de chances de voir prise en considération leur demande de suris aux interrogatoires, annoncés pour demain présentée par les avocats royalistes.

Fin de la grève du Creusot

L'Arbitrage

La conférence annoncée entre les délégués des ouvriers grévistes du Creusot et ceux de M. Schneider, a eu lieu samedi matin, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau, arbitre choisi par les deux parties.

Au nom des ouvriers se présentaient :

MM. Viviani, député ; Charleux, Renaud, Lacour, Jussot, Martel, du comité de la grève ; Maxence Roldes, Gallot, député et Henri Turot, délégués suppléants.

Au nom de la société du Creusot, se sont présentés : MM. Devin, avocat à la cour de cassation ; Lichtemberger, Saladin, Toussein, Lapéret, et Saint-Girons.

Contradictoirement les délégués des deux parties, se sont expliqués. Puis, M. Waldeck-Rousseau a rendu la sentence arbitrale.

Aux termes de cette sentence, il est dit : (1^{re} question), que la Compagnie devra tenir compte dans l'établissement du salaire ou des marchandages, des augmentations promises au mois de mai 1899, sans que les prix puissent être modifiés à raison des marchés passés par la compagnie avec ses fournisseurs ou clients.

Il est dit également, que la compagnie ne fera aucune différence entre les ouvriers syndiqués ou non syndiqués, et il est recommandé au chef de service, d'observer avec les ouvriers la plus entière neutralité.

Sur la question relative à la reconnaissance du syndicat professionnel, il est décidé que si l'intermédiaire du syndicat peut être utilement employé, il ne peut être imposé par l'une ou l'autre partie.

L'arbitre décide que des délégués seront nommés par l'atelier à raison d'un par corporation ; ces délégués conféreront, sauf urgence, tous les deux mois avec les délégués de la direction.

Pour faits de grève, il n'y aura pas de renvois prononcés contre les ouvriers.

Il est décidé sur la 5^e question, que s'il se produit un chômage, il sera établi un roulement entre les ouvriers de même catégorie le chômage sera reparti entre les ouvriers syndiqués ou non syndiqués. Toutefois il sera tenu compte dans la répartition du chômage, de la situation et des charges de famille des ouvriers.

Les différends soumis à l'arbitre étant réglés, le travail sera repris au Creusot aux conditions établies par l'arbitre, dans le plus bref délai.

Ainsi se termine cette grève qui faillit prendre de si grandes proportions. Les ouvriers sont, par la sentence arbitrale les mieux partagés ; M. Schneider devra en particulier respecter les libertés syndicales de ses employés.

Sur 5 questions soumises à l'arbitrage 4 sont nettement en faveur des grévistes :

Voici, d'après la *Petite République*, les déclarations faites par M. Waldeck-Rousseau :

— Messieurs, a-t-il dit, bien que ceci n'ait pas à figurer dans la sentence arbitrale que je suis appelé à rendre, je tiens à vous faire savoir que le gouvernement, après délibération, a décidé de présenter, dès la rentrée des Chambres, un projet de loi assurant définitivement le bon fonctionnement et l'exécution de la loi de 1884 sur les syndicats.

C'est donc, avant peu, une solution favorable. Il appartenait bien à l'auteur de la loi de 1884, de compléter et de faire respecter son œuvre.

La Rentrée des ouvriers

La direction de l'usine a fait connaître qu'elle allait recruter environ trois cent ouvriers pour aujourd'hui, ce qui porterait les rentrées à 350. Demain, mercredi, on espère une reprise assez considérable.

Le travail sera entièrement repris dans un temps bien moins long que ne le faisaient supposer les prévisions premières. Les hauts fourneaux pourront être remis en état de fonctionner utilement dans une dizaine de jours.

Au Transvaal

Les dépêches reçues de l'Afrique du Sud ont toutes trait aux préparatifs militaires du Transvaal et de l'Etat libre. Aucun coup de feu n'a encore été tiré ; les Anglais refusent partout le combat en se retirant en arrière de la frontière.

Du côté des Boers, on se contente d'organiser définitivement les points stratégiques, et d'organiser le service des approvisionnements. Les nouvelles transmises du théâtre des hostilités au Cap présentent la situation des Boers comme assez critique, en raison des dissentiments qui se seraient présentés au sujet de la question de l'attribution du commandement en chef.

Les troupes des Boers se sont maintenant avancées jusqu'à la frontière, à environ huit milles de Maleking. On estime leur nombre à 6,000, divisés en cinq détachements. Toutes les mesures sont prises pour repousser une attaque.

« Le bruit court avec persistance que le gouvernement boer aurait bien envoyé, mercredi, un ultimatum menaçant d'une attaque dans les quarante-huit heures, si les troupes anglaises n'étaient pas retirées de la frontière, ou si les rassemblements continuaient, mais que le haut commissaire aurait obtenu que le délai fût prorogé jusqu'à vendredi soir. »

D'autre part, le correspondant du *Daily Mail* au Cap prétend savoir de bonne source que les deux Républiques sud-africaines ont demandé en termes menaçants à l'Angleterre la semaine dernière, une déclaration sur ses intentions.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'art à l'école primaire

M. Leygues, ministre de l'instruction publique vient de faire une commande de tableaux à Hugo d'Alési, le peintre de talent dont on admire les superbes paysages et affiches dans les gares.

C'est une tentative heureuse que le ministre va entreprendre et il est à souhaiter qu'en plaçant dans les écoles primaires, exposées aux regards des enfants, des gravures artistiques ou des paysages reproduisant fidèlement les beautés de la nature, l'esprit des élèves s'élève et se récrée, la culture esthétique n'étant pas moins nécessaire au petit paysan et à l'ouvrier des champs qu'au citadin ou au fils de l'industriel de nos grandes cités.

Voici, du reste les passages essentiels de la circulaire de M. le Ministre aux Inspecteurs d'Académie, destinée à faire connaître et à motiver la décision qu'il a prise :

« Les vues des diverses régions de France, donneront un caractère concret à l'idée de patrie qui doit dominer et vivifier tout notre enseignement. Il faut que l'écolier qui passera peut-être son existence entière dans les limites de son canton ou de son département ait eu la vision de la France, de son admirable situation géographique, de la fertilité de son sol, de la variété et de la beauté de ses aspects et de la douceur de son ciel. Il faut qu'elle lui apparaisse comme une personne réelle, dont les traits lui auront été familiers dès l'enfance. Mieux connaître son pays, c'est être prêt à le mieux servir. »

« Il importe, en outre, de développer de bonne heure chez les enfants dans la mesure qui convient à leur âge le sentiment du beau. D'autres peuples l'ont compris. On doit l'oublier moins qu'ailleurs dans notre pays, où depuis dix siècles l'art s'est épanoui d'âge en âge avec une si merveilleuse originalité sous des formes sans cesse renouvelées et où tant d'industries en vivent. »

« Il ne saurait être question d'introduire l'histoire de l'art à l'école élémentaire. Il suffit d'éveiller le goût, d'ouvrir en quelque sorte et d'exercer les yeux des élèves par des images qu'ils puissent aisément comprendre. »

« J'ajouterai prochainement aux collections que vous allez recevoir des séries de personnages qui par la pensée ou par l'action ont travaillé à la prospérité et à la grandeur du pays. Les instituteurs auront soin dans de simples causeries de dégager le sens de ces images. Je vous prie de m'adresser pour établir cette répartition une première liste de dix à quinze écoles. Vous choisirez celles qui sont le mieux tenues, où la fréquentation scolaire est la plus régulière, où l'instituteur et l'institutrice montrent le plus de dévouement à leur tâche professionnelle. Ces envois seront ainsi comme un nouveau témoignage de satisfaction accordé aux meilleurs. »

Si, comme le désire M. Leygues, et comme nous l'espérons le résultat de cet essai peut inspirer à un certain nombre de petits français l'amour du beau, il n'y aura qu'à seconder les pouvoirs publics et à demander aux communes, aux départements, ou aux initiatives particulières, de contribuer aussi à cette œuvre intéressante et de répandre à profusion dans les écoles primaires les œuvres

d'art les plus dignes d'être admirées et capables de former le goût et de développer le sens esthétique des jeunes écoliers.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Élections au Conseil Général en Corse

Canton de Bastelica : M. Folacci, rallié, élu.

Canton de Sari : M. Leca arrive en tête.

Canton d'Omessa : Les résultats ne sont pas encore connus.

Conseil des ministres

On croit savoir que le conseil des ministres va décider, en principe, que le gouvernement se rallierait au projet Bovier-Lapierre, sur les mesures tendant à assurer et garantir l'exécution de la loi de 1884 sur les syndicats.

D'autre part, on affirme que, dès à présent, le gouvernement se préoccupe de déposer les projets de loi tendant à la suppression des conseils de guerre, à l'application des lois sur les congrégations religieuses et à la réforme de l'enseignement

Une lettre de M. Trarieux

M. Trarieux, sénateur, adresse au ministre de la guerre une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Mon général,

« Je lis dans un journal qu'un soldat du nom de Sablayrolles vient d'être envoyé dans les compagnies de discipline, pour avoir, pendant un congé de convalescence, assisté en costume civil à une réunion publique qui se tenait à Albi, et avoir proféré à la sortie de cette réunion le cri de : « Vive Dreyfus ! »

« A ce compte, quel châtement devraient donc mériter tous ces officiers oublieux de la discipline qui, chaque jour, depuis quelque temps, ne craignent pas de s'ériger en censeurs des actes du gouvernement et vous obligent à les rappeler paternellement au respect de leurs devoirs.

« Ne faudrait-il pas craindre qu'on criât à l'injustice si, à côté de votre relative indulgence à leur égard, on se montrait sans pitié pour un pauvre petit soldat dont les torts paraîtraient singulièrement moins graves que les leurs.

« J'ai la confiance, mon général, que vous saurez comprendre mon appel. »

Interpellation Vigné d'Octon

M. Vigné d'Octon, député de l'Hérault, vient d'écrire à M. Deschanel, président de la Chambre, pour le prier de vouloir bien faire inscrire son interpellation sur le drame du Soudan, parmi celles dont la fixation sera réglée au cours des premières séances de la session. M. Vigné a également informé M. Decrais, ministre des colonies, qu'il serait désireux d'avoir avec lui un entretien au sujet de cette fixation.

Interpellation

MM. Zévaès, député de l'Isère, Groussier et Vaillant, députés de la Seine, viennent d'adresser la lettre suivante à M. Waldeck-Rousseau, président du conseil :

« Monsieur le président du conseil,

« Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous interpellons dès la rentrée, sur les mesures législatives et les réformes sociales dont le gouvernement compte prendre l'initiative.

« 1° Pour réprimer les agissements incessants du cléricisme et du militarisme ;

« 2° Pour donner satisfaction aux revendications économiques de la classe ouvrière.

« Veuillez, etc. »

Les Congrégations

On annonce que le ministre des cultes et l'administration des Domaines préparent un dénombrement des congrégations autorisées, ainsi qu'une statistique de leurs biens.

Complot Césarini

Le Journal dit que les généraux Pellieux et Lamy, ainsi que le sénateur M. de Marcère, seraient les personnes désignées comme étant compromises dans le complot.

La grève de Gueugnon

Les grévistes de Gueugnon, qui sont en grève depuis quatre mois et qui ne peuvent arriver à une entente avec le patron, inspirés sans doute par l'exemple du Creusot,

viennent d'adresser au président du conseil une lettre pour lui demander son arbitrage.

Affaire Dreyfus

Le témoin Czernuzsky

Le Siècle publie la dépêche suivante de M. Joseph Reynach :

Mariénbad, 6 octobre. — La Nouvelle presse libre a publié dans son numéro d'hier 5 octobre, dans la première colonne de la page cinq, l'importante information que voici :

« On a appris dans les milieux viennois où l'on connaît Czernuzsky que cet ancien officier autrichien a fait au huis clos de Rennes, sous la foi du serment, la déposition suivante : Un Serbe, du nom d'Adamowitch, lui aurait raconté tenir du docteur Mosetig, conseiller aulique, que ce dernier aurait eu, en 1894, une conversation avec un officier allemand des plus qualifiés. L'officier allemand aurait dit à M. Mosetig que la Prusse entretenait à cette époque quatre espions en France : Dreyfus, Esterhazy, Guénée et un quatrième dont Czernuzsky refusa de dire le nom. Un rédacteur de la Nouvelle Presse libre a interrogé à ce sujet le docteur Mosetig qui a répondu dans les termes les plus formels que ce récit était de tous points imaginaire. L'éminent professeur n'a jamais connu ni le Serbe Adamowitch, ni le prétendu officier très qualifié qui lui aurait fait cette étrange confidence. Il ne connaissait de nom, en 1894, ni Esterhazy ni l'agent Guénée et il n'a connu le nom de Dreyfus que par son procès. Il résulte de la déclaration du docteur Mosetig que Czernuzsky a commis à Rennes le crime de faux témoignage. »

L'« Antijuif »

L'Antijuif de Jules Guérin a reparu vendredi matin. Voici l'article qu'il adresse à ses lecteurs, annonçant sa réapparition :

Nos lecteurs, nos amis, n'ont pas dû être autrement surpris de l'interruption survenue dans la publication de l'Antijuif ; ils savent quels événements ont rompu la communication entre eux et nous.

Pendant de longues semaines, le siège de l'Antijuif a été assiégé.

Ce n'est pas l'heure de récriminer ou d'expliquer.

Bornons-nous à faire savoir à nos lecteurs que, trempé par les épreuves, l'Antijuif reprend sa place de bataille, son rang d'avant-garde plus vigoureux, plus résolu que jamais.

Nos amis s'apercevront promptement que nous n'avons rien perdu de notre ardeur ; nos adversaires aussi.

A l'œuvre ! Sus aux Juifs ! Et toujours : La France aux Français !

Un dé Précieux

Un dé à coudre de 325,000 francs.

A l'occasion de l'anniversaire de leur mariage, le roi de Siam vient de faire présent à son épouse d'un objet d'art et d'orfèvrerie aussi rare que précieux. Il s'agit d'un dé à coudre, un simple dé en or, mais enrichi de pierres et de diamants d'une richesse remarquable. L'objet, du reste, mérite bien quelques lignes de description.

Sa forme est celle d'une fleur de lotus à peine entr'ouverte, dont chaque pétale porte, entrelacées, les initiales du souverain et de sa femme, tantôt en améthystes, tantôt en rubis, tantôt en émeraudes ou en topazes. Plus bas et faisant le tour du dé comme une sorte de guirlande étincelante, on lit les dates du mariage suivant le calendrier européen et suivant le calendrier siamois, chaque chiffre et chaque lettre alternant, diamants et perles.

Nous ignorons si la jeune souveraine se servira jamais de ce dé merveilleux, mais peu pratique. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle en a dessiné elle-même le modèle pour le joaillier de Bangkok, qui l'a fait exécuter au prix doux de 325,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

La truffe

Nous croyons être agréable aux gourmets en les informant que la récolte prochaine de la truffe présente une très belle apparence, notamment dans les communes de Martel, Cuzance, l'Hôpital-Saint-Jean, etc.

Nous en sommes heureux non seulement parce que cette récolte procure de la satisfaction aux amateurs du tubercule odorant, mais aussi parce qu'elle répand les

bienfaits de l'argent dans le pays et vient ainsi en aide à nos agriculteurs, rudement éprouvés depuis quelques années.

Nous saisissons cette occasion pour protester, de nouveau, contre la qualification de truffe de Périgord, donnée par les Périgourdins à la truffe achetée par eux sur les marchés du Quercy. Nous l'avons dit et nous le répétons, il n'y a que les trois cantons du Périgord longeant le Lot qui produisent de la truffe, tandis que tout le Quercy en produit.

Un mystère

Un brave rentier de Paris, qui péchait à la ligne, mercredi dernier, près du pont de Neuilly, eut la curiosité de retirer de l'eau un paquet lancé du haut du pont par un individu aux allures suspectes. Dans ce paquet, il trouva deux cadres renfermant les croix et rubans de chevalier et officier de la Légion d'honneur.

L'un de ces cadres portait l'inscription suivante :

« Deltheil (Jean-Baptiste), président du conseil général et député du Lot, né à Bouzoles le 2 septembre 1795, décédé à Sarlat, le 23 mars 1871 ; élu deux fois député : de 1836 à 1842, de 1851 à 1870. »

On présume que ces objets proviennent d'un vol commis dans le département du Lot.

L'enquête ouverte par M. Cochefert, chef de la Sûreté, éclaircira probablement ce mystère.

Moyen d'empêcher les asphyxies dans les caves vinaires

La fermentation de la vendange amène cette année-ci un dégagement de gaz acide carbonique, gaz irrespirable, qui séjourne un certain temps sur les cuves. Il est très dangereux de pénétrer dans les caves pendant la fermentation, et on ne doit y entrer qu'après s'être assuré qu'une bougie allumée ne s'y éteint pas. Aussi croyons-nous indiquer aux viticulteurs le moyen fort simple que préconise M. le docteur Ménudier, de la Charente, pour expulser le gaz acide carbonique d'une cave où la vendange fermente ; c'est de tirer dans la cuve, à condition qu'elle ne soit pas tout-à-fait pleine, deux coups de fusil. Le gaz acide carbonique est chassé ainsi en quelques minutes ; la bougie peut alors brûler dans la cave, et on peut y entrer sans s'exposer à être asphyxié.

C'est là du moins, le moyen indiqué par un de nos confrères.

CAHORS

Nominations

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 1899, M. Guillot, capitaine adjudant-major au 7^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon au 92^e de la même arme.

M. Vezolles, capitaine adjudant-major au 7^e de ligne, est nommé chef de bataillon au 108^e de la même arme.

Par décret du 8 octobre 1899, MM. Azéma et Mage, lieutenants au 7^e de ligne, sont nommés capitaines et affectés au même régiment.

M. Cassan, aide-major de 1^{re} classe, au 7^e d'infanterie, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division d'occupation de Tunisie.

Ecole Navale

Par décision du 6 octobre 1899, le ministre de la marine a accordé pour l'Ecole Navale, au jeune Fournier, fils du proviseur du Lycée Gambetta, une bourse avec trousseau, et au jeune Blin, Jean-Marie, une bourse sans trousseau.

Baccalauréats

Les épreuves écrites des divers baccalauréats auront lieu à Cahors, dans une salle de l'hôtel de ville, aux jours et heures ci-après indiqués :

Baccalauréat ès-lettres, 2^e partie ; baccalauréat secondaire classique :

Rhétorique : composition le vendredi 3 novembre ; matin, 6 h. 3/4 ; soir, 1 h. 3/4.

Philosophie : composition le samedi 4 novembre ; matin, 6 h. 3/4 ; soir, 1 h. 3/4.

Oral à partir du 13 novembre.

Baccalauréat secondaire moderne, 1^{re} et 2^e parties : compositions le samedi 4 no-

vembre ; matin, 6 h. 3/4 ; soir, 1 h. 3/4.

Oral à partir du jeudi 9 novembre.

Veloce-Sport cadurcien

Championnat du Lot

Dimanche dernier, le Veloce-Sport cadurcien a fait courir le championnat de fond (100 kilomètres sur route) pour l'année 1899.

Cinq coureurs s'étaient fait inscrire ; quatre se sont présentés au poteau de départ. Ce sont : MM. Conte, Manié et Gergerès, de Cahors, et Besombes, de Catus.

M. Besombes a abandonné la course au 73^e kilomètre.

Les trois autres coureurs ont couvert les 100 kilomètres comme suit :

MM. Conte, en 3 h. 36'20" ; Manié, en 3 heures 38'50" ; Gergerès, en 4 h. 31'2".

Le champion de l'année 1898, M. Manié, qui avait couvert les 100 kilomètres en 3 h. 56'28", voit battre son record de 20'8".

Incendie

Dimanche soir, vers 11 heures, le quartier Saint-Georges, était mis en émoi par les cris : « Au feu ! au feu ! »

Eveillés par ces appels effrayants, les habitants du faubourg s'élançèrent vers le lieu du sinistre, la maison de la veuve Tardieu, située rue Saint-Georges, 19, d'où déjà s'échappaient, violentes, d'immenses gerbes de feu.

Immédiatement, les premiers secours furent portés ; plusieurs citoyens pénétrèrent dans la maison dont ils éveillèrent les malheureux habitants, — la veuve Tardieu, son gendre et sa petite-fille, — qui, jusque-là ne se doutaient d'aucun danger, car entendant quelque bruit au-dessus d'eux, ils l'attribuaient au ruissellement de la pluie dans les gouttières.

Mais hélas, ils surent vite la triste réalité. A la hâte, ils se vêtirent, et on se mit en devoir d'évacuer la veuve Tardieu, qui, presque infirme, se meut difficilement.

Ces premiers et essentiels secours apportés, on attendit.... les autres, qui furent d'une lenteur désespérante.

Enfin, ils arrivèrent : les autorités les plus considérables, aussi.

Mais tout était la proie des flammes : le feu, qui avait pris au grenier, était peu à peu descendu et avait déjà dévoré les deux étages.

Il ne restait plus que les murs. On devait alors, se borner à préserver les maisons voisines.

C'est ce que l'on fit.

Sur ces entrefaites, la troupe arriva ; un service d'ordre fut organisé.

A 1 heure du matin, tout danger avait disparu.

Les causes du sinistre ne sont pas encore définies : Y a-t-il malveillance, imprudence ? Rien ne porte à le croire.

Il y a quelques années, un incendie éclata dans une maison située, sur le même alignement, environ à 30 mètres du lieu du sinistre de dimanche.

Or, ces deux maisons bordent la voie du chemin de fer, et parait-il, à cette époque, on attribua l'incendie aux étincelles qui s'échappent de la machine.

Serait-ce là, vraiment la cause ? C'est ce que l'enquête établira.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Les pertes, évaluées à 7.000 francs, sont couvertes par deux assurances.

Acte de probité

M. Paul Lacoste, demeurant rue du Portail-Alban, 37, a trouvé, dans une rue de Cahors, un billet de banque, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Théâtre de Cahors

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que la représentation tant attendue de la célèbre pièce de M. K. Bergerat : Plus que Reine, sera donnée irrévocablement le dimanche 15 octobre prochain, au théâtre de Cahors, sous l'habile direction de M. G. Bourgeois, du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Cette pièce (une des plus belles œuvres du théâtre moderne), sera interprétée par des artistes de tout premier ordre et choisis par l'auteur lui-même. — Mentionnons parmi eux, Mme Vallia, du Vaudeville, une captivante Joséphine de Beauharnais, dont le grand talent et les toilettes splendides feront certainement sensation ; puis Mme Bourgeois,

de la Porte-Saint-Martin, qui dernièrement à ce théâtre, créa, aux côtés de Coquelin, avec tant de succès, la duègne de *Cyran de Bergerac*; citons, parmi les hommes, M. Laforest, de l'Odéon, on remarquable et profond *Bonaparte*; M. Roussel, de la Porte-Saint-Martin, un artiste du plus grand avenir; MM. Dorval, Dumonthel, etc., etc. En présence de ces éléments, nous pouvons aisément prédire le plus grand succès à cette représentation tout à fait extraordinaire.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 7 octobre 1899

Naissance

Rigal Jean - Pierre-Louis, place du Marché.

Publication de Mariage

Séguy Jean, manoeuvre et Marabelle, Marie, sans profession.

Décès

Cagnac Anne, épouse Bouyssou, 60 ans, sans profession, boulevard Gambetta, 75.

CHAMPIONNAT DE 100 KILOMÈTRES DU LOT

Arrivé PREMIER

François CONTE (Amateur)

sur une MACHINE ARTIGALAS

battant de loin tous les professionnels, montés sur des machines Peugeot.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÈVÈQUE. — Un marché aux oies grasses et foies gras, se tiendra comme les années précédentes, tous les samedis et les jours de foire sur la place du Taulier, du 1^{er} novembre au 1^{er} mars.

Les samedis il n'est perçu aucun droit de places, pour tous les grains apportés à la halle, et pour tous les légumes, fruits, volailles et comestibles apportés au marché-couvert, et sur la place du Taulier.

— **Adjudication** — Le dimanche 5 novembre prochain, à 2 heures du soir, il sera procédé à la mairie de Puy-l'Évêque à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérissseur, à titre de bail à ferme, des droits de places de la dite ville pour trois années consécutives, à courir du 1^{er} janvier 1900.

Cautionnement..... 400 fr.
Mise à prix..... 1.400 fr.
par an, en sus des charges.

Le cahier des charges-tarif est déposé au secrétariat de la mairie, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

LIMOGNE. — La foire de samedi était passablement belle, beaucoup de monde. Le foirail aux bœufs était peu garni, cours toujours lents. Il n'en était pas de même à la halle qui était fortement approvisionnée; on

voit rarement autant de grain, il y en avait autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Blé, 13 à 13 50 l'hectolitre.

Maïs, 8,50 à 9,50 id.

Avoine, 7 fr les 50 kilos

Volaille, 0,70 le 1/2 kilo.

Enfs, 0,75 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — **Marché.** — Voici les cours pratiqués :

Blé, de 13,50 à 14,50 l'hect; avoine, de 6 à 6,25; maïs de 11 à 12 fr; noix, de 14,50 à 15 fr; châtaignes, de 8,75 à 10 fr.; prunes communes de 34 à 38 fr. les 100 kilos; damas violet, de 44 à 50 fr.; prunes d'ente, de 70 à 100 fr.

Volaille, 55 c. la livre; lièvres, 6 et 7 fr la pièce; perdreaux, de 1,75 à 2 fr.; œufs, 80 c. la douzaine.

Le cours des cochons gras était le même que précédemment, de 50 à 52 fr. le quintal.

St-CÉRÉ. — **Nomination.** — Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, Mademoiselle Allier, pourvue du certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales et des Ecoles primaires supérieures, est nommée professeur (ordre des sciences), à l'Ecole primaire supérieure de jeunes filles de St-Céré, en remplacement de Mademoiselle Segala, appelée à d'autres fonctions.

CARDAILLAC. — **Conférence agricole.** — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Cardaillac, le dimanche 15 octobre, à 1 h. 1/2 du soir.

Sujet de la conférence :

L'emploi judicieux des engrais et des semences sélectionnées.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — **Tribunal correctionnel.** — Le nommé Georges Bergounioux, âgé de 59 ans, cultivateur à Mayrac, commune de Saint-Sozy, inculpé de vol de tabacs au préjudice du sieur Lestrade, du village de Frajet, même commune, a été condamné à huit jours de prison et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

Le nommé François Guittard, âgé de 49 ans, journalier à Souillac, inculpé de vol de raisins au préjudice du nommé Rebière, journalier à Souillac, a été condamné à huit jours de prison et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

Pierre Géral, âgé de 50 ans, horloger, né et domicilié à Gourdon, inculpé de chasse sans permis, a été condamné à 20 fr. d'amende, à la remise du fusil au greffe et aux frais.

Antoine Garcia, âgé de 64 ans, cultivateur, né et domicilié au Steyssous, commune de Lamothe-Fénélon, inculpé de chasse sans permis, a été condamné à 20 fr. d'amende, à

la remise du fusil au greffe et aux frais.

Jean Planiol, âgé de 21 ans, sans profession, né et domicilié à Souillac, inculpé de pêche à l'aide d'engins prohibés, a été condamné à 30 fr. d'amende et aux frais.

Marguerite Terrier, veuve Vergne, âgée de 58 ans, ménagère, demeurant à Payrac, inculpée de colportage d'allumettes de contrebande, a été condamnée à 300 d'amende et aux frais.

Enfin les nommés Goubleau et Sennac, inculpés de contraventions envers l'administration des contributions indirectes, ont été condamnés à diverses peines variant de 16 à 25 fr. d'amende.

SAINT-DENIS-MARTEL. — **Fête patronale** des 14, 15, 16 octobre. En voici le programme :

Samedi 14. — A midi, annonce de la fête par les salves d'artillerie; à 5 h., tour de ville en musique; à 7 h., salves d'artillerie; à 8 h., grande illumination; à 9 h., retraite aux flambeaux; à 10 h., bal champêtre.

Dimanche 15. — A 5 h., réveil en musique. A 7 h., salves d'artillerie. A 9 h., aubade à la municipalité. A 11 h., tour de ville en musique. A 2 h., jeu de la poêle et du baquet. A 3 h., mât de Cocagne. A 4 h., bal. A 5 h., départ de ballon *le Trafalgar*. A 6 h., tour de ville en musique. A 7 h., salves d'artillerie. A 8 h., grande illumination sino-japonaise. A 9 h., brillant feu d'artifice tiré par la maison Berthier et Co, à Montoux (Vaucluse). A 10 h., grande retraite aux flambeaux. A 11 h., bal champêtre.

Lundi 16. — A 5 h., réveil en musique. A 7 h., salves d'artillerie. A 9 h., bal. A 11 h., tour de ville en musique. A midi, salves d'artillerie. A 2 h., jeux divers (cruche, ficelle, pomme). A 3 h., concours de beauté (ouverture de l'urne). A 4 h. 15, départ du ballon *le Tricolore*. A 5 h., tourde ville en musique. A 7 h., salves d'artillerie. A 9 h., nouvelle illumination, bal champêtre.

P. S. — Le meilleur accueil sera fait aux demoiselles.

Variétés

La fortune en France

D'après M. de Foville, il circule dans notre pays 10 milliards de numéraire : or, 4 milliards 200 millions; pièces de 5 fr. 1 milliard 395 millions; monnaie divisionnaire d'argent, 240 millions; billon, 50 millions, billets de banque, 3 milliards 700 millions.

Les soldats du monde entier

Il y a dans le monde entier environ 5 millions de soldats sous les drapeaux. En cas de guerre, les réserves étant appelées, on aurait 44 millions d'hommes.

En Europe, sur cinq hommes il y a un soldat.

En France, chaque habitant paie pour

l'armée 18 fr.; en Russie, 6 fr.; en Italie, 9 fr.; en Autriche, 10 fr.; en Allemagne, 13 fr.

(Le Réformiste).

Choses et autres

Le savant professeur Koestner, de Leipsick a été amené, par ses recherches sur la puissance prolifique des divers peuples de l'Europe, à établir dans son dernier ouvrage une statistique quelque peu bizarre, qu'on est tout étonné de rencontrer parmi les graves considérations d'un livre purement scientifique.

Ses observations et ses calculs prouvent péremptoirement que, d'après la moyenne établie :

- Le mari allemand est trompé 7 fois ;
- Le mari belge, 6 fois et 4/5 ;
- Le mari anglais, 5 fois ;
- Le mari autrichien, 4 fois 1/2 ;
- Le mari hollandais, 4 fois ;
- Les maris suédois et danois, 2 fois ;
- Le mari italien, 1 fois 5/6 ;
- Le mari français, 1 fois (en moyenne, nous le répétons) ;
- Le mari espagnol, 7/8 ;
- Les maris portugais et hellène, 5/6 de fois ;
- Enfin le Turc a, paraît-il, neuf chances contre une de voir son turban intact.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché restent hésitantes, les affaires du Transvaal ne sont, du reste, pas de nature à provoquer une reprise.

Notre 3 0/0 se traite à 100,52; le 3 1/2 0/0 à 102,67; le Comptoir National d'Escompte est fermé à 597, le Crédit Lyonnais à 955, le Crédit Foncier à 710.

Le Suez cote 3525.

Tous les fonds étrangers sont en baisse.

L'Assurance sur la Vie

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc, de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de 60 ans, le taux d'une rente viagère payable par semestre est à la Nationale de 8,49 0/0 soit 5,49 0/0 supérieur à l'intérêt de 3 0/0 que donnent les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente était versé à 55 ans, l'entrée en jouissance restant fixée à 60 ans, le taux de la rente serait de 11,066 0/0. La Nationale dont le siège est à Paris, 18, rue du Quatre-Septembre, tient gratuitement à la disposition des intéressés, tous les renseignements nécessaires.

Imprimerie et Journal

à céder pour raisons de famille. Très ancienne maison située dans un chef-lieu de département de la Provence.

Journal bi-hebdomadaire publiant les annonces judiciaires, ayant 47 ans d'existence.

S'adresser sous les initiales A. L., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

IV

DANS LE PAYS DES RÊVES

Emportée dans le pays des rêves, elle restait là, tournant sa bague étincelante, oublieuse des instants.

Le son éclatant de la cloche du dîner l'éveilla de sa douce rêverie; elle soupira, secoua les volants de dentelles et disparut dans l'escalier.

Tout le monde était dans la salle à manger lorsqu'elle entra: son père, Evelyne, Grâce, les deux invités: le docteur Danton et un jeune homme à tournure ecclésiastique, au teint pâle, à l'air sérieux et lettré, aux yeux pénétrants, qui lui fut présenté sous le nom de l'abbé Francis.

— Le curé n'a pu venir, dit le capitaine, il est retenu près d'un malade. Je le regrette beaucoup. C'est un homme charmant, le curé! Pourquoi les gens ne prennent-ils pas une heure convenable pour être malades, monsieur l'abbé?

— Demandez au docteur, répondit l'abbé. Je ne suis pas médecin... des corps.

— Ne me demandez rien pendant le premier service, dit le docteur; vous devez savoir cela. J'espère que vous êtes remise de votre frayeur de tantôt, mademoiselle.

— Une Danton effrayée! s'écria son père. La fille de tous les Danton qui ont combattu et sont morts, devenir une poltronne? Kate, réponds à l'accusation!

— Mlle Danton n'est pas peureuse, capitaine, elle s'est conduite comme une héroïne.

Kate rougit.

— Vous êtes forts; épargnez-moi. J'avoue avoir eu tellement peur que je ne m'aventurerai jamais seule en cet endroit. J'espère que mon protecteur, Herr Tigre se porte bien?

— Parfaitement. S'il avait su que je venais ici, très certainement il vous eût envoyé ses respects.

— Qui est Herr Tigre, demanda le capitaine.

— Un grand chien Livonien et mon meilleur ami après l'Abbé.

— Les oiseaux du même plumage... dit le jeune prêtre. Je ne me mets cependant pas sur la même ligne que les docteurs et les livoniens. Vous auriez dû laisser Tigre donner à ces drôles une leçon qu'ils eussent gardé dans leur mémoire, Danton. L'insolence de ces malheureux, quand ils sont ivres, devient insupportable.

Après dîner, les dames se retirèrent, les hommes restèrent quelque temps dans la salle à manger, mais ils ne tardèrent pas à prendre le chemin du salon.

Kate, au piano, transportait Evelyne; Grâce faisait du crochet; Mlle Danton vint préparer

le thé; le jeune docteur, étendu dans un fauteuil, causait avec Evelyne tout en suivant, les yeux à demi clos, les mains fines et délicates qui voltigeaient avec grâce au milieu des tasses de porcelaine.

— Fais-nous un peu de musique, Kate, dit son père lorsqu'elle eût fini. Grâce, renoncez à votre tricet et venez faire un wist avec moi. L'abbé et le docteur ne pourront nous résister.

Les quatre partenaires prirent place.

Les mains de Kate volèrent de nouveau sur les touches du piano, emplissant le salon d'une harmonie céleste qui enivrait les auditeurs. Elle ne cessa que lorsque les joueurs se séparèrent; alors elle se tourna sur le tabouret.

— Qui a gagné? demanda-t-elle.

— Nous, dit le docteur! Quand je suis bien décidé à gagner, je gagne toujours. La victoire m'appartient à moi seul.

— Je me porte garant de votre habileté à tromper au jeu, dit Grâce. Monsieur l'abbé, je m'étonne que vous supportiez une conduite aussi déloyale.

— Je ne la supporterai certainement chez aucun autre que mon partenaire, dit le jeune prêtre en s'avançant vers le piano. Continuez à jouer, mademoiselle Danton. J'adore la musique et j'entends bien rarement de la musique comme celle que vous nous avez jouée ce soir. Vous chantez?

— Si elle chante!... s'écria son père. Kate est un vrai rossignol. Chante-nous une romance écossaise, ma chère.

— Laquelle, papa?

— N'importe: *Le vieux Robin Gray*, si tu veux.

Kate chanta la vieille ballade écossaise avec un sentiment qui toucha tous les cœurs.

— C'est charmant! dit l'abbé. Voulez-vous chanter pour moi, maintenant: *Ecossais qui avez...*

Elle leva son regard brillant sur lui. C'était son chant favori et elle le chanta comme il ne l'avait jamais entendu chanter.

— N'avez-vous pas de romance favorite, docteur? demanda-t-elle en se tournant vers lui avec un de ses dangereux sourires. Je désire satisfaire tout le monde.

— Savez-vous: *Entends-moi, Norma?*

Pour réponse elle chanta; quand elle eut fini, elle se leva et l'abbé tira sa montre.

— Que va penser M. le curé? s'écria-t-il. Onze heures et demi!... Danton, levez-vous à l'instant et partons.

— Je n'avais pas idée qu'il fût si tard, dit le docteur en se levant, malgré les protestations du capitaine. Votre musique nous a ensorcelés, mademoiselle.

Ils échangèrent une poignée de mains avec le capitaine et se retirèrent.

Grâce et Evelyne montèrent aussitôt et Kate était encore dans le salon lorsque son père rentra après avoir reconduit ses invités.

— Beau garçon, ce jeune docteur, dit le capitaine avec sa cordialité habituelle; remarquable jeune homme! Ne trouves-tu pas, Kate!

— Il est comme il faut, dit Kate, assez insouciuse. Je crois que je préfère l'abbé Francis. Bonsoir papa. (A suivre).

LES
MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

La Bohémienne

V

LE MOULIN DE FÉROTTES

Christiane souffrait. Pourquoi? Elle n'aurait su le dire. Ces sautes barométriques et ces caprices du temps ont une action directe sur les natures nerveuses. Christiane souffrait physiquement et moralement. L'atmosphère, saturée d'électricité, faisait perler des gouttelettes de sueur sur son front et courir le long de son corps des tressaillements convulsifs et douloureux. Sa jolie tête demeurait rivée à sa main. Une inquiétude indéfinissable bouleversait son esprit. L'ouragan qui assombrissait l'horizon se reflétait en elle: elle voyait noir et pensait noir. Pleurer l'eût soulagée. Ces malaises féminins demandent à se dissoudre en larmes, comme la terre haletante soupire après la pluie, quand la tempête la rase de son aile de feu.

La veille encore, la jeune fille se riait des

pressentiments. Une seule nuit s'était écoulée. Et voilà qu'elle comprenait qu'il lui fallait dire adieu, un adieu éternel, — à tous ses rêves d'avenir

— Je suis folle, avait-elle murmuré tout d'abord.

Et elle s'était raidie contre les craintes ridicules; elle avait voulu se calmer, se raisonner, se distraire; elle avait essayé de s'expliquer son état par cette phrase de Gisquette:

— Mademoiselle n'a de goût à rien. C'est l'orage et ce sont les nerfs.

Mais non. Un grand malheur planait sur la maison. Elle le devinait, elle y touchait, elle en était certaine. Que faisait Vaudrillon! Où était Valleroy? Sa solitude l'épouvantait.

La camériste avait ajouté:
— Il faudrait qu'il tombât, comme ça, une bonne averse.

Vers le soir, si Christiane se fût mise à la fenêtre, elle eût pu voir Gisquette causer à quelque distance du château avec un espèce de paysan en sarreau bleu, debout à la tête d'un bidet qui conduisait une carriole. Le paysan semblait donner des instructions à la fillette. Il lui remit aussi une bourse, et on l'entendit qui disait:

— Ce n'est pas moi qui fourrerai jamais dans une méchante affaire une jeune personne aimable, digne de toutes les adorations et de tous les respects. On est galant homme, Dieu merci, et homme de lois, ne vous déplaie. La basoche est pure et sans tâche. Quand on aura gagné, dans un commerce honnête, de quoi acheter une étude, on connaît plus d'une

particulière qui ne sera pas fâchée de s'appeler madame la procureuse.

— Vous avez la lettre! demanda Gisquette.
— La voici. Portez-la bien vite, mon bijou. Il s'agit de servir deux jolis amoureux.

Servir des amoureux! la suivante partit comme une flèche. L'instant d'après, elle tombait dans la chambre de Christiane avec un air tout effarouché:

— Mademoiselle! Ah! mademoiselle! Mademoiselle de Noyan l'interrogea du regard.

— Mademoiselle c'est une lettre. Une lettre qu'un exprès vient d'apporter.

— Pour moi?
Gisquette fit un signe affirmatif.

— De quelle part?
Sans répondre, la soubrette tendit un papier à sa maîtresse. Celle-ci l'ouvrit et lut:

« Citoyenne,
« J'ai l'honneur de vous prévenir qu'un duel a eu lieu ce matin, près de mon moulin, à Férottes, entre le lieutenant Maurice Desgranges et le marquis de Valleroy. Ce dernier a reçu un coup d'épée dans la poitrine. On l'a transporté chez moi, où nous nous sommes empressés de lui prodiguer tous les soins que son état exige. Je ne puis vous cacher que cet état est des plus alarmants. On doute que le blessé puisse passer la nuit.
« Depuis qu'il est revenu à lui, le pauvre citoyen ne cesse de vous appeler, vous et votre oncle, le vidame de Noyan.
« Sur ses instances, je vous expédie un de mes garçons avec ce bout de billet.

« Ce garçon est chargé de vous ramener dans ma carriole au cas où il vous conviendrait de faire acte d'humanité en venant recueillir les dernières paroles de celui qui se dit votre fiancé. Dans ce cas, hâtez-vous. Le médecin désespère.
« Salut et fraternité.

« J.-B. PIERRIN. »

Christiane faillit s'évanouir. Il éclatait enfin comme un coup de tonnerre, le malheur qui, depuis le matin, grondait sourdement sur sa tête! Dans la surprise poignante qui étreignit la malheureuse enfant, une joie cruelle se glissait. Elle n'avait plus à se défendre contre le vague, le mystérieux, l'inconnu. Ce qu'elle redoutait était là: elle le voyait, elle le tenait, elle pouvait en apprécier l'étendue! Elle n'hésita pas. Un rouge vif remplaça subitement la pâleur de ses joues.

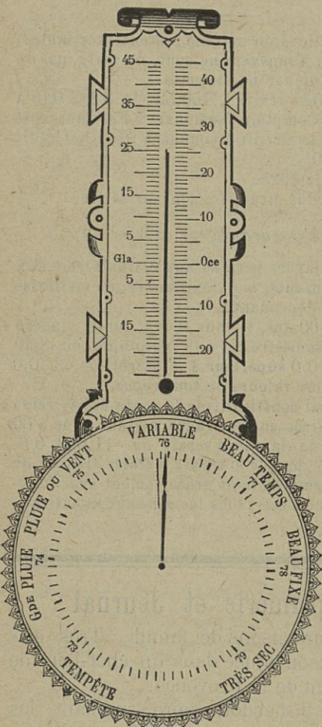
— Où est l'exprès? questionna-t-elle.
— Mademoiselle, il est en bas auprès de sa voiture.

Christiane s'élança. Le paysan n'attendit pas qu'on l'interrogeât.

— Ah! citoyenne, s'écria-t-il, l'infortuné jeune homme! il est plus blanc qu'un linge, avec son grand trou rouge à la place du cœur. Il vous réclame, oh! mais, là, il vous réclame, avec des cris, des gémissements à fendre l'âme! on dirait qu'il n'attend que vous pour trépasser!

D'un bond, Christiane fut dans la carriole. Elle jeta à Gisquette la lettre de Pierrin

(A suivre.)



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 6.
Id. maxima de la veille : 22.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART
VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions Internationales, etc. HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région
Pas de marches à monter
Atelier de pose au rez-de chaussée

Bibliographie

Lectures pour Tous

Le premier numéro de la deuxième année des Lectures pour Tous vient de paraître; des contes gracieux et poétiques, des études sur les questions

les plus actuelles ou les plus curieuses, des romans dramatiques et passionnants: voilà ce que cette Revue populaire publie chaque mois, et ce qui explique son prodigieux succès.

On en peut d'ailleurs juger par le Sommaire du numéro d'Octobre: Les Gloires de la France aux Colonies; Les Petits Enfants par les grands Maîtres; Une étude des plus curieuses de la vie antique: Une ville endormie sous les cendres; Le dernier jour d'une ferme à Pompeï, par R. Cagnat; une poétique légende: La Princesse à la Harpe d'or; Les Géants du Cyclisme; Les Variations du Costume féminin, la Manche, ses hauts et ses bas à travers les âges; Chasseurs de fourrures, par Charles Rabot; Le Fléau de l'Alcool; A la Cour du négus Ménélik; Le Fakir, roman, par Nicol Meyra.

Abonnements. Un an: Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etrangers, 9 fr. Le numéro 50 centimes.

Armée et Marine

3, place du Théâtre Français, Paris.

Sommaire du n° 33 (8 octobre 1899).

L'alliance de la Suisse, Lieutenant-Colonel De-launey. — La fête du 1^{er} Zouaves, à Alger. — La nouvelle mitrailleuse de l'armée française. — Le général de brigade Delanne, chef d'état-major de l'armée. — Manœuvres impériales, G. de Romane. — Tableaux vivants militaires. — L'armée danoise, Paul Gabillard. — L'automobile de Versailles. — Le congrès des Naval Architects, J. Vigy, enseigne de vaisseau. — Voyage autour de la Nouvelle-Calédonie. — Les noms des navires de guerre et leur histoire, Emile Duboc. — Le « Protet » croiseur de 1^{re} classe. — Les navires à turbine. — Préparez-vous à vous lever. — Ma captivité chez les négres du Congo (suite et fin), Louis-Auguste Besson.

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure colorée, et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 40 (7 octobre 1899).

1^o Sur la frontière Indo-Afghane, extraits du Journal de route d'un Archéologue (La frontière du Bounér), par M. A. Foucher.

2^o A travers le monde: La Télégraphie électrique sans fil.

3^o Civilisations et religions: La Mansuétude des autorités chinoises pour les rebelles.

4^o Dans le monde du travail: La Mesure décimale de la Circonférence.

5^o La France à l'Etranger: La décadence des Etablissements français en Océanie.

6^o Profils de Voyageurs: Léon Dignet.

7^o Missions archéologiques: Découverte d'une momie gigantesque en Amérique.

8^o Livres et Cartes.

9^o L'armée autour du monde: Autriche-Hongrie: Un nouveau ballon militaire dirigeable. — Italie: Les forces de l'Italie en Afrique; Cuirasses d'acier au nickel; La fabrication du nouveau fusil. — Roumanie: Effectif de l'armée roumaine sur le pied de guerre.

Abonnements: France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale: Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE:

Envoi franco contre le montant en timbres-

poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.
Or 125 fr.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SOIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)